

PHILIPPE COTTET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

LIGUE P.I.F.O DE HANDBALL

Siège : 13 allée Jacques BREL

92240 MALAKOFF

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2015

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Ligue PIFO de HANDBALL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et notamment décrits dans l'annexe en ce qui concerne les charges et produits constatés d'avance.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 09 mai 2016
Le Commissaire aux Comptes



Philippe COTTET

Membre de la compagnie régionale de Paris

Bilan actif

LIGUE P.I.F.O.DE HANDBALL

Etats de synthèse au 31/12/2015

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	488,20	488,20		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 860,00		2 860,00	
Constructions	37 188,87	37 188,87		
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	157 577,32	146 474,80	11 102,52	18 178,47
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 806,23		3 806,23	3 806,23
ACTIF IMMOBILISE	201 920,62	184 151,87	17 768,75	21 984,70
Stocks				
Matières premières et autres approv.	8 500,00		8 500,00	
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	483 270,84		483 270,84	522 445,21
Autres créances	81 000,00		81 000,00	71 605,50
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	473 465,04		473 465,04	433 881,00
Charges constatées d'avance	206 278,88		206 278,88	195 842,95
ACTIF CIRCULANT	1 252 514,76		1 252 514,76	1 223 774,66
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 454 435,38	184 151,87	1 270 283,51	1 245 759,36

Bilan passif

LIGUE P.I.F.O.DE HANDBALL

Etats de synthèse au 31/12/2015

	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	419 808,14	413 200,22
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 204,27	6 607,92
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	422 012,41	419 808,14
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions	24 106,00	
Fonds dédiés sur autres ressources	65 523,88	65 523,88
FONDS DEDIES	89 629,88	65 523,88
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	3 800,00	5 090,70
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	325 513,86	316 883,88
Dettes fiscales et sociales	48 569,02	59 815,17
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		27 056,00
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	380 758,34	351 581,59
DETTES	758 641,22	760 427,34
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 270 283,51	1 245 759,36

Compte de résultat

LIGUE P.I.F.O.DE HANDBALL

Etats de synthèse au 31/12/2015

	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois
Ventes de marchandises	814 142,28	733 901,58
Production vendue	237 784,01	231 869,24
Subventions d'exploitation	337 458,90	320 064,00
Reprises et Transferts de charge	5 914,80	2 913,32
Autres produits	8 027,26	4 121,53
Produits d'exploitation	<u>1 403 327,25</u>	<u>1 292 869,67</u>
Achats de marchandises	549 068,62	514 327,30
Variation de stock de matières premières	-8 500,00	
Autres achats non stockés et charges externes	607 479,98	496 712,65
Impôts et taxes	4 584,25	3 009,50
Salaires et Traitements	179 143,83	189 206,56
Charges sociales	61 337,12	68 319,85
Amortissements et provisions	7 075,95	7 129,06
Autres charges	4 653,80	6 940,83
Charges d'exploitation	<u>1 404 843,55</u>	<u>1 285 645,75</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 516,30	7 223,92
Produits financiers	302,32	
Résultat financier	<u>302,32</u>	
RESULTAT COURANT	-1 213,98	7 223,92
Produits exceptionnels	4 934,50	
Charges exceptionnelles	1 516,25	
Résultat exceptionnel	<u>3 418,25</u>	
Impôts sur les bénéfices		616,00
EXCEDENT OU DEFICIT	2 204,27	6 607,92
Contribution volontaires en nature		
Total des produits		
Total des charges		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels 2015 qui ont été établis par les dirigeants de l'Association.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- I. Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'activité.

↳ Indépendance des exercices.

- II. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- III. Les autres méthodes utilisées sont les suivantes :

Amortissements : Ils sont calculés selon le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations.

Produits constatés d'avance :

Nous constatons dans ce poste les produits significatifs qui financent l'ensemble de la saison sportive et donc leurs quotes-parts pour la période du 1 Janvier 2016 au 31 Mai 2016.

Licences : Il s'agit de la quote-part des 5/12 du total du tarif des licences appelées aux comités en fonction du nombre de licenciés 2014/2015, des recettes pour couvrir la saison administrative jusqu'au 31 mai 2016 et des subventions FFHB et DRJS pour des actions à venir.

Montant licences :	286 666.67 Euros
Montant gestion administrative :	7 908.33 Euros
Montant frais correspondance :	7 416.67 Euros
Montant ville de paris :	10 000.00 Euros
Montant projet territorial :	50 000.00 Euros
Montant aide emploi :	16 666.67 Euros
Montant formation CER :	2 100.00 Euros

Charges constatées d'avance :

Licences : Il s'agit de la quote-part des 5/12 du montant total des licences appelées par la FFHB en début de saison.

Montant : 203 035.54 Euros.

- IV. Mise à disposition gratuite de biens et services : le temps accordé à votre activité par le personnel bénévole et le personnel mis à disposition n'est pas valorisé.
- V. Engagement hors bilan : l'association s'est engagée à couvrir les dépenses de l'Association du Handball Francilien jusqu'au 30 Juin 2016 pour la somme de 36 000 Euros.

VI. Le montant des subventions perçues se décompose de la manière suivante :

CNDS :	11 602 Euros
CNDS emploi :	13 782 Euros
CRIF Développement :	29 850 Euros
CRIF Pôles :	26 000 Euros
CRIF Tournoi International :	54 000 Euros
CRIF Formation Cadre :	47 891 Euros
CRIF CER :	24 000 Euros
Subvention DJS :	10 000 Euros
FFHB emploi :	46 333 Euros
FFHB projet territorial :	70 000 Euros
FFHB féminisation :	4 000 Euros

a) Les subventions reçues pour l'année civile 2015 ne font pas l'objet d'un retraitement en fonction de leurs objectifs ou de la périodicité sportive car les charges correspondantes sont comptabilisées en 2015 sauf pour le projet territorial et les aides à l'emploi.

b) Les emplois correspondant à ces subventions ne sont pas comptabilisés de manière spécifiques mais dans les comptes par nature de dépenses.

- VII. Les fonds propres de l'Association du Handball Francilien dont nous sommes co-gestionnaire sont positifs de 35 342.17 euros au 31/12/2015.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS

Exercice clos le 31 décembre 2015

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

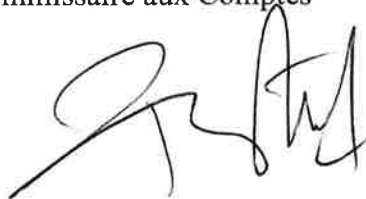
J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Subvention accordée à l'AHF (Association du Handball Francilien) d'un montant de 72 000 €.

Votre association est membre à hauteur de 50 % de cette association.

Fait à Paris, le 09 mai 2016
Le Commissaire aux Comptes



Philippe COTTET

Membre de la compagnie régionale de Paris